

LA FORME CHRÉTIENNE

— DE —

L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ

VII

UNE ASSOCIATION DE MUTUALITÉ CATHOLIQUE ET FRANÇAISE.

La dernière née d'entre les associations de son espèce, L'Union Franco-Canadienne s'est bravement mise de l'avant, à la tête des réformes progressives qui doivent donner peu à peu au fonctionnement de la mutualité catholique toute la perfection dont il est susceptible. Elle a profité de l'expérience de ses aînées pour réaliser, dès son premier essor, des améliorations propres à la mettre et à la maintenir au premier rang. De toutes façons, elle semble aujourd'hui se poser comme le prototype de la mutualité catholique en Amérique.

L'Union Franco-Canadienne a commencé par établir ses opérations économiques sur le même système que celui des plus perfectionnées parmi les organisations neutres ou sectaires : le système de la mutualité à taux fixes. De ce côté, donc, rien à lui reprocher, rien qui pût la constituer dans une position d'infériorité vis-à-vis ses rivales de la secte, rien qui pût être exploité contre elle par celles-ci.

Toutefois, elle ne s'est point contentée de s'assimiler leur système : elle s'est adonnée hardiment à le développer, à l'améliorer, à le compléter. C'est au point qu'aujourd'hui, les organisations sectaires ont plutôt des points à envier à L'Union Franco-Canadienne.

Ainsi, par exemple, aucune de ces organisations, non plus que les associations catholiques qui les avaient imitées les premières, n'appliquait aux femmes les bénéfices de la mutualité. C'était